



SIAGEP
Syndicat intercommunal d'aide à la gestion des équipements publics

29 boulevard Anatole France
BP 322
90 006 BELFORT Cedex

Tél. : 03 84 57 65 87
Mail : vdemesy@siagep90.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE LA COMMISSION ENERGIE 90

Réunion du 23 octobre 2009

Membres présents :

Edmond BARRE (élu de Grosmagny), Jean-Louis CALCIA (élu d'Etueffont), Christian CODDET (maire adjoint à Giromagny et vice-président responsable de la commission), Henri GIROL (adjoint à Eloie), Stéphane MESCHKAT (élu de Botans),

Excusés :

Patrick BERTRAND (représentant EDF), David BOILEAU (directeur de Gaïa Energies), Gilbert PERNEY (Président de l'association UFC Que choisir), Dimitri RHODES (directeur du SIAGEP et CDG),

Absents :

Denis BARBAUX (représentant ERDF), Rémy CHRETIEN (association CSF), Anny MOREL-GRÜNBLATT (élue de Belfort et de la CAB), Pascal MARTIN (élu CAB), Alain MOUREAUX (maire adjoint à Valdoie), Michel ROY (élu d'Eguenigue)

Autres présents :

Virginie DEMESY (Technicienne au SIAGEP).

Prochaine réunion de la commission énergie 90 :
Printemps 2010 – date à fixer en mars 2010

1- Campagne Display® et caméra thermique

Avancement :

10 communes¹ ont respecté la date butoir du 1^{er} octobre 2009 pour finaliser leur dossier. Les affiches Display leur ont été envoyées par mail. 9 d'entre elles se sont dites intéressées par le passage de la caméra thermique. Leurs rendez-vous ont été programmés avant le 6 novembre 2009, date du départ en congés maternité de la technicienne.

4 autres communes² ont des dossiers bien avancés. Leurs affiches pourraient être envoyées avant cette date.

Désormais 28 communes se sont déclarées intéressées par ce service (affiche Display et parfois caméra thermique). La commune de Grosne est venue se greffer la 28 octobre.

Contraintes lors du passage de caméra thermique :

A ce jour plusieurs communes ont bénéficiées du passage de la caméra thermique. Un constat : les conditions météorologiques ont une grande influence :

- ✓ un net écart de température de 15°C entre l'intérieur et l'extérieur est nécessaire,
- ✓ pas d'ensoleillement intense,
- ✓ pas de précipitations,
- ✓ pas de vent fort.

Affichage :

Concernant l'affichage des diagnostics de performance énergétique, la réglementation impose pour les bâtiments de plus de 1 000 m² une affiche au format A3 dans le hall du bâtiment concerné.

Presse :

Lors du passage de la technicienne avec la caméra thermique sur la commune de Denney, un article est paru dans l'Est Républicain (se reporter à la page 4).

2- Les certificats d'économie d'énergie (C2E)

Actualités :

La première période des C2E s'est terminée en juin 2009 ; l'objectif initial d'économiser 54 TWh cumac a été dépassé, pour atteindre 65 TWh cumac.

Les modalités de la seconde période 2010-2012 ne sont pas encore fixées. Les discussions sont soutenues entre les autorités et les distributeurs de carburant, qui feront désormais partie des obligés. L'objectif pourrait être relevé à 100 TWh cumac/an.

Le projet de loi (article 27 du Grenelle 2) doit être discuté à l'Assemblée nationale avant la fin de l'année et un décret devra préciser l'ensemble des dispositions. De ce fait, la seconde période des C2E pourrait ne débuter qu'au cours de l'année 2010.

Questions EDF :

Monsieur BERTRAND d'EDF s'est excusé de ne pouvoir participer à la commission. Il a posé trois questions avant la réunion dont voici les réponses :

¹ ARGIESANS, ANDELNANS, BEAUCOURT, DENNEY, ETUEFFONT, FECHE-L'EGLISE, FLORIMONT, GROSMAGNY, LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT, MONTREUX-CHATEAU

² BRETAGNE, BETHONVILLIERS, LACHAPELLE-SOUS-CHAUX, SEVENANS

1-le SIAGEP a-t-il la possibilité juridique de récupérer les C2E ? *Le SIAGEP possède cette compétence juridique*

2-le SIAGEP peut-il signer les documents C2E au nom d'une collectivité ? *Une délibération doit être prise par la municipalité*

3-le SIAGEP peut-il récupérer l'argent des C2E d'une collectivité ? *Une délibération doit être prise par la municipalité*

Convention avec les communes :

L'article 1 de la convention présenté à la commission a été modifié :

- ✓ La date de départ du 1^{er} janvier 2010 des opérations d'amélioration énergétique a été remplacée par « ... »
- ✓ Les ressources abonderont « tout programme de réduction des consommations d'énergie » au lieu du « programme ... »

Place des Communautés de Communes :

La convention pourra être signée entre le SIAGEP et une commune, ainsi qu'entre le SIAGEP et une Communauté de Communes.

Convention avec le fournisseur d'énergie :

La commission a retenu de signer une convention avec un seul fournisseur. Cette convention se fera avec le fournisseur le plus offrant.

Soutien financier à la commune :

La commission propose de verser à la commune ayant réalisé des travaux d'économie d'énergie, une aide de 14% du montant HT des travaux réalisés. Ce montant pourra compléter le terme E qui subventionne à 14% les travaux de performance énergétique de l'éclairage public.

Fonds d'amorçage pour la redistribution financière :

La commission dispose d'une enveloppe de 15 000 euros. Une délibération doit être prise par le comité pour utiliser cet argent pour les C2E. Il se réunit le 23 novembre 2009.

La nouvelle période des C2E commençant probablement au cours de l'année 2010 et le retour financier des C2E étant d'un an environ, la commission souhaite disposer d'un fond de 40 000 euros. Une première réponse peut être apportée semaine 45.

Pré-diagnostic énergétique :

La commission souhaite que toute commune signant la convention C2E procède préalablement au pré-diagnostic énergétique Display de ses bâtiments.

Prochaines étapes :

Le bureau du SIAGEP se réunit le 10 novembre. Monsieur CODDET présentera les C2E.

Le comité du SIAGEP se réunit le 23 novembre. Monsieur CODDET présentera les C2E et une proposition des modalités de redistribution financière.

Lors de la prochaine commission, les sujets suivants devront être évoqués :

- 1-mode d'adhésion des communes au service C2E
- 2-mode et coût de gestion du service C2E

Un diagnostic par souci d'économie

À l'initiative du conseiller municipal, Jean-Paul Morgen, en collaboration avec le maire et les adjoints, un diagnostic des performances énergétiques des bâtiments publics a été réalisé cette semaine dans la commune. C'est le Syndicat intercommunal d'aide à la gestion des équipements publics (Siagep) qui s'est chargé de cette opération totalement gratuite. Il n'est pas inutile de rappeler que le Siagep, créé en 1994, rassemble toutes les communes du département. Sa compétence principale reste la distribution publique d'électricité et de gaz mais ses activités peuvent aussi porter, à titre optionnel, sur la mise

en commun des moyens humains, techniques ou financiers dans les domaines connexes à la gestion des réseaux et des équipements publics. C'est dans ce cadre que la technicienne Virginie Demesy, du service « *Contrôle de la concession/commission énergie* », s'est déplacée à Denney, munie d'une caméra thermique.

Au préalable, une étude initiée par la campagne européenne « *Display* », qui utilise le modèle de l'étiquette des appareils ménagers sur une échelle de A à G prenant en compte la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau, a placé la mairie, l'école et le

centre de loisirs dans la catégorie des « *mauvais élèves* ». La solution acceptable doit se situer au niveau de la lettre C sur l'échelle précitée. D'autre part, la moyenne nationale annuelle des dépenses de chauffage au mètre carré se monte actuellement à la somme de 10,20 €. Par comparaison et à titre d'exemple, le bâtiment de la mairie est classé à la lettre G et la dépense se monte à 17,70 € au m² « *Enorme* », selon le conseiller. À partir de ce constat, Jean-Paul Morgen mesure le chemin à parcourir pour réduire les consommations énergétiques et réaliser des économies financières, a fortiori quand on découvre la complexité et la diversité des modes de chauffage des diverses structures denneyennes. Virginie Demesy, avec sa caméra thermique, a mis en lumière les points faibles des bâtiments, notamment au niveau des jonctions, de l'étanchéité des fenêtres, du vitrage, des appels d'air dans les prises électriques et de l'isolation en général. À terme, un bureau d'études apportera les préconisations pour éradiquer les problèmes et du même coup alléger les factures. La balle sera alors dans le camp du conseil municipal qui, inévitablement, devra sortir son porte-monnaie. Affaire à suivre.



Municipalité et Siagep travaillent de concert.

Figure 1 : extrait de l'Est Républicain du 28 octobre